



Guide de renseignements pour les parents

Bonjour,

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'école des Grands-Vents

Avez-vous des questions au sujet de l'apprentissage de votre enfant?

Le ou la titulaire qui travaille avec votre enfant tous les jours se fera un plaisir de vous rencontrer ou recevoir votre appel téléphonique pour discuter de son apprentissage quotidien.

Il est très important qu'un lien de communication étroit entre le foyer et la salle de classe soit maintenu afin d'assurer le suivi de l'apprentissage de votre enfant. L'enseignant ou l'enseignante communiquera avec vous dès qu'il y a des problèmes ou des questions mais il importe que vous, parents, soyez aussi à l'aise de communiquer avec l'enseignant.e.

*** BULLETINS**

*** ENTREVUES**

Bulletins et entrevues

Pour les niveaux primaire, élémentaire et intermédiaire, l'année scolaire est divisée en trimestre :

Septembre à décembre

Décembre à la mi-mars

Mi-mars à juin

Au niveau secondaire, l'année scolaire est divisée en semestres :

Septembre à décembre

Février à juin

Chaque élève recevra un bulletin à la fin de chaque trimestre.

Une rencontre parents-enseignante ou enseignant est à l'horaire pour la fin septembre début octobre.

Une rencontre parents-enseignant.e.s est à l'horaire pour la fin du premier et du deuxième trimestre.

Toutes les autres rencontres sont organisées à la demande du parent/tuteur ou de l'enseignante ou l'enseignant.

*** HEURES DE BUREAU * SURVEILLANCES * VISITEURS * STATIONNEMENT**

Appels et messages

Si nous ne pouvons pas vous répondre au moment de votre appel, en tout temps vous pouvez nous laisser un message sur la boîte vocale et nous vous téléphonerons dès que possible.

Surveillances

Aux récréations de l'avant-midi et de l'après-midi, un enseignant(e) fera la surveillance des élèves.

Visiteurs

Tous les visiteurs sont priés de se présenter au secrétariat avant de circuler dans l'école. Nous vous signalons que toutes les portes de l'école sont verrouillées à l'exception de la porte de l'entrée principale du Centre Scolaire et Communautaire des Grands-Vents.

Stationnement

Le Centre Scolaire et Communautaire offre un stationnement à tous ses visiteurs.

***ASSIDUITÉ * ABSENCES * RETARDS * DÉPARTS *SORTIES DE LA COUR D'ÉCOLE**

Assiduité

Il est important que votre enfant fréquente l'école régulièrement et sans absences excessives afin d'assurer son succès.

Après 10 absences, l'école avisera les parents qu'un plus grand effort devra être exercé pour que l'enfant soit présent à l'école : la loi scolaire exige la présence de l'élève d'âge scolaire à l'école.

Absences

En cas d'absence, prière d'en aviser l'école au 754-8000 avant 9h00.

Nous tenons à cœur la sécurité de votre enfant.

Bien que nous prenions les présences tous les jours, nous comptons sur vous, parents, pour nous aviser quand votre enfant sera absent.

Retards

Il est important que l'enfant qui arrive en retard, passe au secrétariat pour aviser la secrétaire de son arrivée et ce avant d'aller en salle de classe.

Nous encourageons les élèves à arriver à l'heure et être prêt pour le début des classes.

Départs

Si vous prévoyez venir chercher votre enfant avant la fin des classes, prière d'envoyer une note écrite au titulaire de classe qui se fera un devoir de préparer l'enfant pour son départ anticipé et de l'envoyer au secrétariat attendre son parent ou tuteur.

Si vous venez chercher votre enfant à la fin de la journée, prière d'attendre au secrétariat et ne pas rejoindre votre enfant en classe. Si votre enfant prend l'autobus, n'oubliez pas d'en aviser la compagnie lorsque vous venez le chercher.

Sortie de la cour d'école

Les élèves de la 7^e à la 11^e année devront avoir une permission écrite d'un parent/tuteur pour quitter la cour de l'école à l'heure du midi. Nous ne pouvons assumer la responsabilité de la sécurité de votre enfant si vous lui permettez de quitter les lieux.

***AUTOBUS SCOLAIRE ***

Autobus scolaire

Le transport en autobus scolaire est offert aux élèves le matin et après l'école.

La sécurité en autobus

Il est important que les élèves obéissent aux règlements de sécurité en autobus :

- je reste assis
- je n'allonge pas les jambes ou les bras dans l'allée
- je parle doucement (je ne crie pas)
- je ne mange pas et je ne bois pas dans l'autobus
- la vitre et les objets pointus ne sont pas permis dans l'autobus

***MALADIE * BLESSURES**

*** ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS**

Maladie et blessures

Si un élève tombe malade ou se blesse pendant la journée scolaire, nous nous ferons un devoir de communiquer avec les parents ou les personnes responsables.

Si votre enfant ne se sent pas bien et qu'il n'est pas en mesure de participer aux activités scolaires, incluant les récréations, il vaudrait mieux le garder à la maison.

Le trajet en autobus ainsi que cinq heures en classe nécessitent que l'élève soit en pleine forme.

La politique du Conseil scolaire interdit à tout le personnel de l'école d'administrer des médicaments prescrits par un médecin à moins que le parent ou le tuteur ne remplisse le formulaire : **Demande et consentement pour administrer des médicaments.**

Vous pouvez obtenir ce formulaire de l'école ou sur notre site web.

Il est très important de nous faire parvenir le médicament dans un contenant sécuritaire et bien étiqueté.

Les directives pour l'administrer doivent être claires et précises.

La politique du Conseil nous interdit d'administrer tout médicament non-prescrit tel qu'aspirine, le tylenol, etc.

*** RENCONTRES * CODE DE VIE**

Rencontres

Plusieurs rencontres sont prévues pendant l'année scolaire : nous vous encourageons à vous impliquer et à vous tenir au courant de ce qui se passe à l'école.

- Conseil d'école - rencontres mensuelles
- Comité de parents - rencontres mensuelles
- Vers la fin de septembre-début octobre- rencontre avec les enseignants
- Début de décembre - entrevues parents et enseignantes ou enseignants (après la remise du premier bulletin)

Code de vie

Vous retrouverez dans l'agenda un exemplaire du code de vie.

***MALADIES CONTAGIEUSES * POUX *ALLERGIES ANAPHYLACTIQUES**

Maladies contagieuses

Les enfants atteints de ces maladies devraient rester à la maison pour éviter de contaminer les autres pour la période de temps indiquée ci-dessous :

Varicelle	au moins sept jours après l'apparition des éruptions ou quand les cloches sont formé une galle.
Impétigo	suite au traitement d'un médecin et 24 heures après que les lésions soient séchées.
Rubéole	au moins 5 jours après l'apparition de l'éruption.
Rougeole	au moins 5 jours après l'apparition de l'éruption
Oreillons	jusqu'à ce que l'enflure disparaisse ou au moins 9 jours après le début de l'enflure.
Conjonctivite	24 heures après avoir été traité avec un antibiotique efficace.

Poux de tête

Les poux de tête sont embêtants, mais ils ne présentent aucun danger pour la santé et ne sont aucunement l'indication d'une mauvaise hygiène.

Les poux se propagent lorsqu'une tête entre en contact avec celle d'une personne infestée.

Pour vous en débarrasser, vous aurez besoin de deux traitements à une semaine d'intervalle. Puisqu'il est très important de surveiller toute personne ayant été en contact étroit avec la personne infestée, nous vous serions très reconnaissants si vous pouviez nous indiquer si vous avez traité votre enfant pour les poux.

De cette façon nous prendrons les mesures nécessaires pour faire vérifier les élèves de sa classe. Puisque deux traitements seront requis, nous vous prions de consulter le pharmacien ou la pharmacienne pour des renseignements concernant les produits disponibles pour le traitement.

Aucune ordonnance n'est requise. L'enfant qui a été traité peut revenir à l'école sans crainte de répandre les poux.

Allergies anaphylactiques

Une nouvelle politique concernant les allergies anaphylactiques a été mise en vigueur en septembre, 1997. Les parents qui ont un enfant sujet à des réactions anaphylactiques à certaines substances sont priés d'en aviser l'école afin que nous puissions mettre en place une procédure pour offrir un environnement de sécurité pour l'enfant.

S'il s'avère qu'un enfant soit allergique aux noix ou au beurre d'arachide, nous demanderons la collaboration des enfants de la classe pour éviter d'apporter toute nourriture contenant ces allergènes.

Nous avons toujours apprécié votre collaboration car nous avons compris qu'il s'agit d'allergies graves : nous comptons sur vous.

FORMULAIRES IMPORTANTS

Voici une liste de quelques formulaires que vous recevrez pendant l'année :

- Fiche de renseignements
- Permission pour que votre enfant puisse naviguer sur internet

- Permission pour participer à toutes les sorties. Un seul formulaire est rempli pour toutes nos sorties.

BONNE ANNÉE SCOLAIRE!

Comité de parents :

Le comité de parents fait la promotion du rôle du parent comme premier éducateur de son enfant; se forme, s'informe et soutient les parents de l'école au besoin en consultant les ressources développées ou accessibles par la FPFTNL; fait la promotion des intérêts et des aspirations des parents de l'école; organise et gère des programmes communautaires(centre de la petite enfance, programme après école).

Code vie :

1) JE ME RESPECTE :

-Je suis responsable de ma santé. de ma sécurité et de ma réussite.

2) JE RESPECTE LES AUTRES :

- dans mes gestes
- dans mes paroles
- dans leur personne
- dans leur espace
- dans leur propriété

3) JE RESPECTE LA LANGUE FRANÇAISE :

-Je parle français en tout temps.

4) JE RESPECTE MON ÉCOLE :

-Je fais mes devoirs.